

COMMENT SE RENDRE AU RASSEMBLEMENT EURO FLY'IN 2019 ?

- **RADIO OBLIGATOIRE** : RSA Opérations 130.200 / AUTO-INFO 123.425
- **ATTENTION : FORTE AFFLUENCE ATTENDUE =>PASSAGE VERTICALE STRICTEMENT INTERDIT**
- **ARRIVÉE** : QUEL QUE SOIT LE QFU, INTÉGRATION EN VENT ARRIÈRE NORD A 1400 FT QNH
- **REMISE DE GAZ** : MAINTENIR L'AXE JUSQU'À LA FIN DE PISTE, PUIS REJOINDRE LA VENT ARRIÈRE
- **CIRCULATION AU SOL** : ÉVOLUTIONS AUX ORDRES DES PLACEURS DU RSA, MESSAGES RADIO RÉDUITS AU STRICT NÉCESSAIRE
- **DÉPART** : CONTINUER DANS L'AXE DE PISTE PENDANT 2 NM A 900 FT QNH MAXI
- **RESPONSABLE SÉCURITÉ DES VOLS** : Nicolas Souchon 06 03 62 53.87

Votre rassemblement RSA Euro Fly'In se tiendra du vendredi 2 au dimanche 4Août 2019 sur l'aérodrome de Brienne-le-Château (LFFN, SIV Seine).

Les participants qui le souhaitent, en particulier les participants au stage de construction et à l'organisation du rassemblement, peuvent rejoindre et quitter Brienne-le-Château en dehors de cette période. Ils se conformeront alors aux consignes usuelles rappelées dans la carte VAC de l'aérodrome, accessible en cliquant le fichier ci-dessous :

[AD-2.LFFN.pdf](#)

(https://euroflyin.rsafrance.com/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=32:carte-vac-brienne-lffn&id=1:documents-de-vol&Itemid=200)

Les consignes complémentaires présentées ci-dessous sont destinées à assurer la sécurité de l'ensemble des usagers et des personnes présentes sur la zone aéronautique de l'aérodrome pendant notre rassemblement. Nous vous remercions donc d'en prendre connaissance, de nous solliciter pour toute question à l'adresse secuvols@rsafrance.com et de les appliquer en gardant à l'esprit que la surveillance du ciel est votre meilleure garantie de sécurité.

1 – Reportez-vous strictement aux documents officiels publiés sur le site SIA

1.1–Informations générales

Responsable de la sécurité des Vols :Nicolas Souchon / 06 03.62.53.87

Adjoint au Responsable de la sécurité : Thomas Philbert / 06.83.56.31.99

Conditions d'accès : Notre rassemblement RSA Euro Fly'In se tiendra dans les conditions réglementaires d'utilisation de l'aérodrome, réservé aux aéronefs équipés de radio.

Aéronefs autorisés : Les aéronefs d'assistance ou d'urgence, les aéronefs basés, les aéronefs munis d'une radio participant au rassemblement.

Douane : Aucun service de dédouanement ne sera rendu sur l'aérodrome de Brienne-le-Château. Le dédouanement est possible à Troyes (LFQB) avec PPR

Point d'attention : Nous vous espérons nombreux à l'occasion de notre rassemblement, qui accueillera les EFLEVA DAYS, le rassemblement de la fédération européenne EFLEVA, aussi nous devons assurer une circulation fluide et « prévisible » pour tous les pilotes → Stricte interdiction du survol des installations par les aéronefs à l'arrivée et au départ.

1.2- Fréquences

RSA Opérations, 130.200 MHz : lors de leur pénétration de la ZRT géré par le RSA, les pilotes bénéficieront sur cette fréquence des informations leur permettant d'intégrer le circuit d'aérodrome dans les meilleures conditions de sécurité.

Fréquence auto-info de l'aérodrome, 123.425 MHz : les aéronefs réaliseront leurs circuits de piste en auto-information sur la fréquence habituelle de l'aérodrome, qui sera veillée en permanence par le Responsable Sécurité des Vols.

1.3 – Services rendus

Aucun service de contrôle ne sera rendu pendant le rassemblement.

A proximité de l'aérodrome de Brienne-le-Château, les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par le SIV Seine sur la fréquence 120.325 MHz. Les contrôleurs du SIV Seine vous remercient de ne les contacter qu'en cas de situation urgente ou de question particulière afin de ne pas surcharger leur fréquence. Du fait de l'activité attendue, la simple veille de la fréquence du SIV Seine devrait permettre de recueillir les informations utiles.

Pour votre vol de retour, le recueil des informations météorologiques et le dépôt des plans de vol pourront être réalisés à l'accueil RSA situé en zone publique, à côté du parking Jury.

Vous avez également la possibilité de déposer vos plans de vol par téléphone en utilisant le numéro de téléphone unique : +33(0) 1 56 301 301

Carburant :

- Un point de ravitaillement en carburant aéronautique (100LL) sera situé devant le hangar principal. Le parkeur du RSA vous demandera, à l'aide du signe conventionnel OACI (poing avec le pouce sorti, en forme de biberon, porté à la bouche), si vous souhaitez vous rendre à l'avitaillement 100LL.
- Le ravitaillement en carburants automobiles pourra être sollicité auprès de l'accueil RSA. Un bénévole, disposant d'un véhicule et de bidons, pourra vous accompagner à la station-service voisine.

1.4 - Dispositif de pistes et taxiways

Pistes en service :

- Piste 10/28 revêtue de 1305 x 30 mètres ;
- Piste 10/28 en herbe de 727 x 50 mètres.

L'utilisation simultanée des deux pistes est strictement interdite.

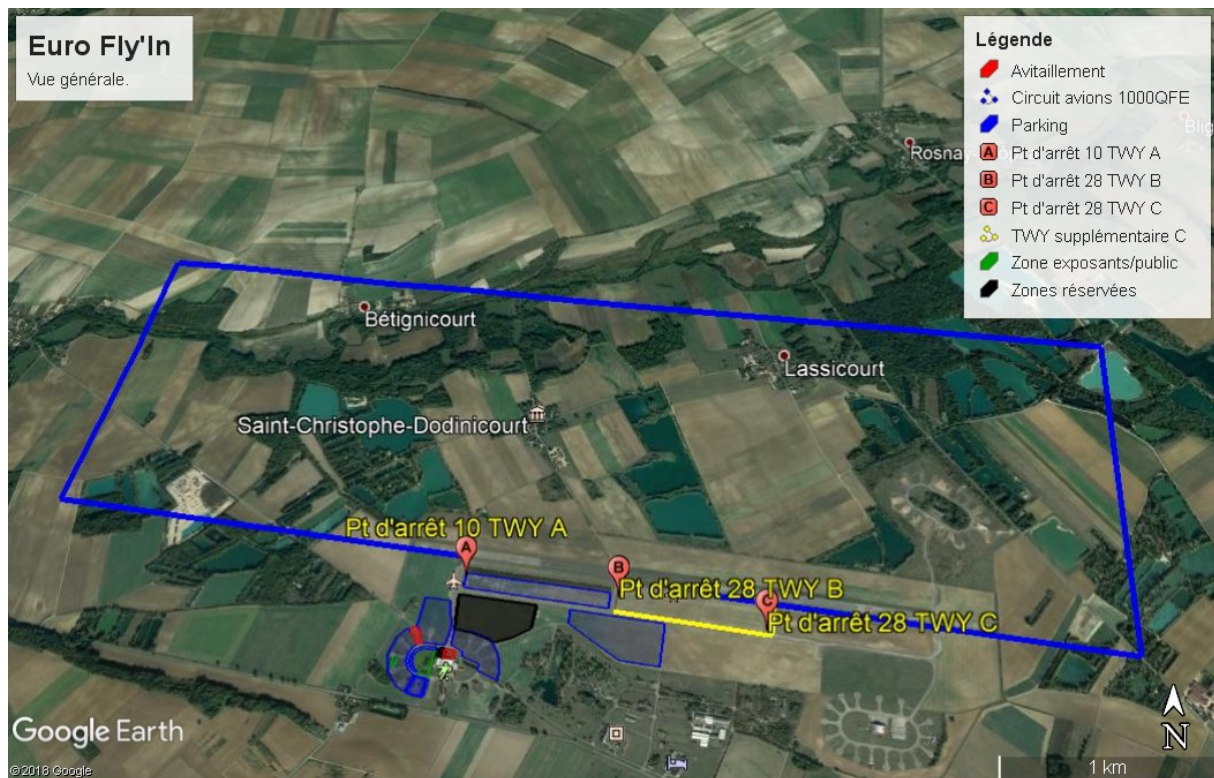
Afin de fluidifier le trafic et d'éviter des situations conflictuelles en étape de base, tous les appareils intégreront la vent arrière Nord (1400' QNH / 1000' QFE) quelle que soit la piste sur laquelle ils ont l'intention de se poser.

Taxiways :

Le roulage en dehors des pistes, taxiways et des parkings matérialisés est interdit, sauf après autorisation par un placeur. En cas de doute, coupez votre moteur et demandez de l'aide !

Création d'un cheminement supplémentaire vers le seuil de la piste 28 revêtue :

L'accès habituel au seuil de la piste 28 revêtue (par le taxiway B) nécessite de remonter plus de 500 mètres de piste, ce qui n'est pas acceptable en cas de forte affluence. Durant le rassemblement, un cheminement complémentaire dénommé « taxiway C » sera matérialisé afin de produire un plan de roulage fluide. Ce taxiway C est représenté en trait plein jaune sur les images Google Earth.



1 - Vue générale de l'aérodrome de Brienne-le-Château

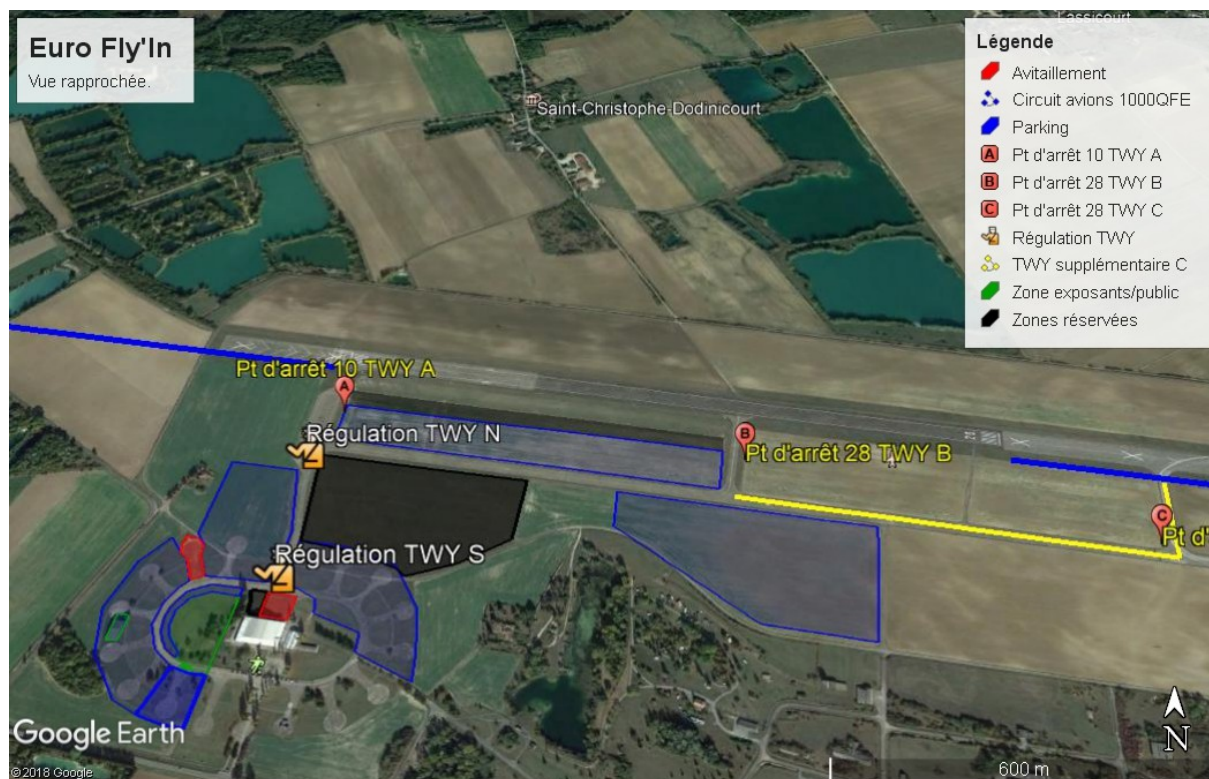
Parkings visiteurs : les parkings visiteurs sont matérialisés en bleu sur les images Google Earth. Ils sont localisés dans les parties Nord et Ouest de la marguerite située au Sud-Ouest de l'aérodrome, ainsi que le long des taxiways menant à cette marguerite.

Parking Jury : le parking réservé aux avions présentés au jury sera positionné sur l'alvéole la plus proche de l'entrée du public. Il est matérialisé en bleu un peu plus soutenu que les autres sur les images Google Earth.

Les pilotes souhaitant présenter leur appareil au jury présenteront une feuille de format A4 portant la lettre « J » aux placeurs, qui les orienteront vers le parking correspondant.

Parking Concepteurs : le parking réservé aux concepteurs sera positionné à proximité immédiate du « village des concepteurs » situé en bordure de la zone publique.

Les pilotes attendus sur ce parking présenteront une feuille de format A4 portant la lettre « C » imprimée au format A4 aux placeurs, qui les orienteront vers le parking correspondant.



2 - Vue rapprochée de la zone RSA/Euro Fly'In (marguerite Sud-Ouest)

2 - ARRIVÉES

2.1 - Préparation des vols

L'aérodrome de Brie-le-Château est facilement accessible, mais nous vous conseillons de prêter attention aux zones réglementées de la région, et en particulier :

- Les TMA de Paris et Seine (classe E à A) ;
- Les CTR de classe D se Saint-Dizier et Chalons-Vatry ;
- Les zones militaires LFR-5 et LFR-6 ;
- Les zones LFR-15A et B qui protègent l'activité parachutiste de Brie-le-Château.

Les différents secteurs du SIV Seine pourront vous renseigner efficacement. Toutefois, les contrôleurs du SIV Seine vous remercient de ne les contacter qu'en cas de situation urgente ou de question particulière afin de ne pas surcharger leur fréquence. Du fait de l'activité attendue, la simple veille de la fréquence du SIV Seine devrait pour permettre de recueillir les informations utiles.

2.2 - Procédures d'arrivée

2.2.1 - Points d'attention / précautions associées

Affluence : le premier point d'attention concerne le risque d'incidents entre les aéronefs (que nous espérons nombreux !!!) convergeant vers l'aérodrome de Brie-le-Château. Afin

de limiter le risque de conflits, tous les appareils utiliseront le circuit Nord, quelle que soit la piste utilisée (dure ou herbe).

Aéronefs étrangers : le second point d'attention concerne l'utilisation de la langue anglaise par les pilotes étrangers qui se joindront à nous cette année. En pratique, cela ne génère pas de risque supplémentaire car ces pilotes appliqueront exactement les mêmes consignes que les pilotes français. Même si vous ne comprenez pas les échanges radio en anglais, le respect des présentes consignes et la règle « voir et éviter » garantiront votre sécurité.

Au cas où, voici un petit rappel des principaux mots-clés en anglais :

- Downwind : vent arrière ;
- Base leg : étape de base ;
- Final : finale ;
- Full stop : atterrissage complet ;
- Low go/overshoot : remise de gaz ;
- Going around : en remise des gaz ;
- Crosswind : vent traversier

En synthèse :

- **Le survol des installations est strictement interdit, à l'arrivée comme au départ (1 Nautique au minimum) ;**
- **Tous les appareils intègrent le circuit de piste à 1400' QNH / 1000' QFE par la vent arrière Nord ;**
- **En application de la carte VAC, et du fait de la forte activité, les appareils non équipés de radio ne sont pas autorisés à pénétrer la zone LFR-15 et ne peuvent donc pas se rendre à Brienne-le-Château.**

En complément, nous vous demandons de ne pas effectuer de manœuvre telle que les 360° de retardement, sauf si cela vous est explicitement demandé par le Directeur des Vols. Dans un trafic dense, de telles manœuvres vous rendent imprédictible pour les autres pilotes et diminuent votre propre compréhension de la situation aérienne globale, augmentant ainsi notablement le risque d'abordage.

2.2.2 - Procédure d'arrivée

Nous vous demandons de procéder de la façon suivante, en exerçant à tout instant une surveillance attentive du ciel :

- 5 minutes avant de pénétrer la ZRT dédiée au rassemblement (zone LFR-15A jusqu'à 4000' QNH) :
 - o Clôturer éventuellement le plan de vol avec le SIV Seine sur 120.325 MHz ;
 - o Contacter la fréquence **RSA Opérations sur 130.200MHz** afin de recueillir tous les renseignements utiles (QFU, consignes particulières, etc.) ;
- Avant de pénétrer notre ZRT, s'annoncer sur la fréquence d'auto-information de l'aérodrome **LFFN A/A 123.425 MHz** (immatriculation, type d'appareil, position, intentions) ;
- Voler à 1400' QNH / 1000' QFE ;
- En prenant soin de contourner les installations (minimum 1 Nautique), rejoindre le début de la vent arrière Nord correspondant au QFU en service. Si nécessaire, demander le QFU au Directeur des Vols, qui veillera la fréquence en permanence ;
- Emettre un message de position en début de vent arrière, travers seuil de piste ;
- En étape de base, adapter la trajectoire pour se placer en finale sur la piste souhaitée, revêtue ou herbe ;
- Émettre un message de position en finale, en précisant la piste utilisée ;

- Privilégier un dégagement de la piste en fin de bande afin de ne pas effectuer de freinage brutal ;
- Une fois la piste dégagée, suivre les instructions des placeurs.

2.2.3 - Procédure de remise des gaz

En cas de nécessité, ne pas hésiter à remettre les gaz. Dès lors :

- Assurer la remise des gaz en toute sécurité
- Maintenir l'axe en visualisant les appareils dans le circuit ;
- S'insérer en début de vent arrière Nord à 1400' QNH / 1000' QFE.

2.3 - Roulage et parking

Compte tenu de la présence de piétons (bénévoles, équipages, membres du RSA et des autres fédérations du CNFAS), nous vous remercions de prendre toutes les précautions utiles avant la mise en route et pendant vos déplacements moteur tournant. Il en va de la sécurité de tous, mais aussi de la crédibilité de votre fédération vis-à-vis de tous ses partenaires.

Dans la mesure du possible, déplacez vos aéronefs à la main dans les aires de parking.

En particulier, avant la mise en route, nous vous recommandons :

- D'écouter la fréquence RSA Opérations (130.200 MHz) afin d'avoir connaissance des dernières informations et consignes ;
- De prévenir les placeurs et les personnes présentes aux abords afin qu'elles se positionnent à distance de sécurité ;
- Si votre appareil en est équipé, d'allumer vos feux.

2.3.1 Roulage

Le roulage s'effectuera « au pas », en veillant la fréquence d'auto-information de l'aérodrome, 123.425 MHz et en respectant scrupuleusement les consignes des placeurs.

Le taxiway situé en face du hangar ne permet pas les croisements. Il fera donc l'objet d'une régulation par les placeurs pendant le créneau d'atterrissage de chaque vague de parachutistes.

Afin de limiter les mouvements d'appareils au sol, il est recommandé de procéder au ravitaillement de votre appareil en carburant aéronautique (100LL) dès votre arrivée. L'aire d'avitaillement se situe devant le hangar. Un sens giratoire « à gauche » débouchant devant le camion-citerne sera matérialisé afin de fluidifier le trafic aux abords de l'aire d'avitaillement.

Si votre appareil consomme du carburant automobile, vous serez mis en relation avec un bénévole en vous adressant à l'accueil RSA situé à l'extrémité Sud de la zone des exposants.

2.3.2 Parkings

L'accès au parking se fera « au pas », en appliquant les consignes données par les placeurs. Les pilotes devant rejoindre un parking spécifique montreront aux placeurs la lettre correspondant à ce parking, imprimée/écrite au format A4 :

- Parking Jury : « J »

- Parking Concepteurs : « C »

Pendant le rassemblement, il sera nécessaire de stationner les appareils sur des zones herbeuses. Le roulage vers ces aires de stationnement sera soumis à l'accord des bénévoles assurant les mouvements au sol.

Certaines catégories d'appareils seront placées en bordure des voies de circulation :

- Priorité 1 ; appareils à bord desquels se trouvent des personnes à mobilité réduite ;
- Priorité 2 : appareils difficiles à manœuvrer au sol (moto-planeurs, avions lourds, avions équipés de patins de queue...);
- Priorité 3 : avions canard.

Quelles que soient les conditions, en cas de doute, coupez votre moteur et demandez de l'aide !

Après avoir pris soin de votre appareil, nous vous remercions de passer l'inscrire auprès de l'accueil RSA. Vos bracelets « équipage » vous y seront remis, **ainsi qu'un bon pour une boisson à retirer à la buvette pour chaque passager.**

3 – DÉPARTS

3.1 –Départ du point de stationnement

Comme à l'arrivée, le roulage pour le départ devra se faire avec la plus grande prudence et en respectant scrupuleusement les consignes des placeurs.

3.2–Décollage et sortie de zone

Comme le rappelle la carte VAC de l'aérodrome, l'utilisation simultanée des deux pistes est strictement interdite. Cela exclut également la simultanéité d'un décollage avec un atterrissage afin d'éviter des trajectoires conflictuelles en cas de remise de gaz.

Après le décollage, il vous est demandé de maintenir l'axe de piste pendant au minimum 2 Nautiques avant de commencer votre navigation, et si possible de maintenir une altitude maximale de 500' QFE / 900' QNH jusqu'à la sortie de la zone LFR-15A. Cette consigne est destinée à déconflicter les départs et les éventuelles arrivées.

L'activation des plans de vol pourra être réalisée par le SIV Seine sur la fréquence 120.325 MHz.